

# TURNY >> Notre commune

**BULLETIN MUNICIPAL**  
**N° 10 - 1ère édition 2012**

**Ça bouge** à Turny p. 16-21

**Manifestations** p. 14

Souvenirs de fin d'année

**Le Plan Local  
d'Urbanisme** p. 24-25



Vie municipale.....	3
Manifestations.....	14
Nos associations.....	16
Urbanisme.....	21
A noter / Etat civil.....	26
Informations pratiques.....	27



## Le mot du Maire

La vie municipale évolue avec son lot de changement d'imprévu et de difficulté qu'il faut savoir gérer avec efficacité et sérénité.

Le plus marquant au sein du conseil municipal fût, fin Août la démission de Cillia Bouzonie, adjointe chargée de l'administration et de la communication. Sans aucune animosité envers le conseil et les décisions municipales, c'est l'évolution de sa vie personnelle qui ne lui permettait plus de remplir sa mission avec le sérieux qui la caractérise. Nous lui devons beaucoup, je peux citer à titre d'exemple : la forme de ce bulletin, le logo, le site internet, et tous les moyens de communications qui font l'image et l'information d'une commune. Son implication perspicace aux décisions municipales sera encore visible dans les décisions à venir. Qu'elle en soit, ici, encore remerciée.

Il nous fallut donc trouver un nouvel adjoint, il est difficile de fonctionner mieux avec moins. Selon les compétences, le temps disponible et la motivation, Jean Marc Suinot a été élu pour assumer cette fonction, les délégations ont donc été réaménagées. Il se chargera du matériel et de l'aménagement et je reprends à ma charge la communication et l'administration. La partie opérationnelle de la communication est maintenant assuré par Elodie (bulletin, fly, site internet...). Un des premiers dossiers, outre le calendrier 2012 et ce bulletin, est la régénération de notre " Turny.fr ", dont la gestion courante était pour des raisons techniques difficile, il nous faut donc revoir notre copie.

Turny a vu cet hiver la réalisation de travaux à Linant et cet automne au Fays pour de l'assainissement pluvial et au Fays toujours la destruction de la cabine haute du transformateur en lien avec le SIER. Ce fut l'occasion d'installer le premier éclairage public en leds, la maîtrise énergétique étant pour nous une évidence.

L'année 2012 verra aussi ses projets aboutir je l'espère : espace sportif familial, parking de la salle des fêtes, cimetière, travaux de voirie...

Cette année qui s'annonce, ne me permet pas d'être optimiste sur les perspectives économiques et leurs conséquences sociales. Je ne crois pas que les élections (présidentielles et législatives) seront un levier efficace, il nous faut donc être vigilant financièrement et humainement. Savoir, parfois, prendre le temps (si c'est possible) d'étudier sereinement les dossiers avant de réaliser ou de prendre des options aux conséquences irrémédiables.

Ce deuxième semestre 2011, a vu la poursuite des activités associatives et communales qui font la vie de notre commune. Le succès n'est pas toujours au rendez-vous, il faut donc encore plus de courage pour se remettre au travail.

D'autres manifestations confirmer leur succès, il faut chaque fois chercher à être créatif et persévérant. Certaines associations ont, elles aussi, leur lots d'incertitudes. Je remercie chaque fois, chaque initiative qui rend la vie plus facile et/ou plus belle à Turny. Leurs acteurs sont une force importante de la vie de notre village, qu'ils soient ici remerciés.

En ce début d'année, je vous renouvelle mes vœux de bonheur pour 2012, soyez vigilants à ceux qui vous entourent.

**Stéphane GALLOIS**

**BULLETIN MUNICIPAL  
OFFICIEL DE TURNY**  
N°10 - 1er trimestre 2012

Directeur de la publication :  
Stéphane GALLOIS

Comité de rédaction :  
Commission Communication,  
associations communales

Photos : Mairie de Turny,  
associations communales,  
cabinet Perspectives

Impression : Mairie de Turny  
I.S.S.N. 3/P/01

## Les délibérations du Conseil Municipal

*L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est disponible en Mairie.*

### Conseil Municipal du 26 mai 2011

Absents excusés : Viviane CHAUSSIN ayant donné pouvoir à Cillia BOUZONIE, Gérard ASSAYA, Jean-Charles LEFEVRE.

Observations concernant le compte rendu du 19 avril 2011: concernant le point VII/ " participation sortie école primaire ", il est demandé de rajouter 94 €/enfant. Le compte rendu est accepté.

#### **Contrat nouvelle machine à affranchir**

La commission a étudié la réduction des coûts d'affranchissement. L'utilisation d'une machine à affranchir reste le système le plus pratique et le plus efficace. Nous étions en contrat depuis 2002 avec SATAS (coût 698.69 € TTC / an). Les 2 prestataires retenus sont les suivants, (les tarifs sont hors affranchissement) :

PITNEY BOWES	357,63 € HT annuel
NEOPOST	400,20 € HT annuel

Le Conseil Municipal retient (11 voix pour 1 abstention M. HARIOT) la proposition de PITNEY BOWES de 357,63 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et les documents s'y rapportant.

#### **Terrains de jeux du Fays et de Turny**

La commission " matériel et aménagement " a étudié l'opportunité de créer 2 espaces de jeux, l'un au Fays autour du lavoir et l'autre au terrain dit des Maraults.

##### LE FAYS :

Le projet du Fays a été étudié directement par des habitants du Fays. Ils le réaliseront eux-mêmes gracieusement et la commune prendra à sa charge les fournitures d'équipements et de matériaux pour un montant de 4 000 € HT arrondi à 5 000 € TTC.

Le projet sera constitué de 2 terrains de pétanque, 2 buts de football sans filet, 1 table de pique nique en béton, 1 corbeille et 1 banc.

Plusieurs prestataires ont été consultés et le total des fournitures s'élève à 4 864 € TTC. Avec le solde de l'enveloppe destiné au terrain de jeux du Fays des arbustes seront achetés.

Le Conseil Municipal autorise (11 voix pour 1 abstention C. BOUZONIE) la création d'un terrain de jeux au Fays pour un montant de 5 000 € TTC.

Monsieur le Maire souligne l'initiative et l'implication des habitants du Fays dans ce projet et les en remercie.

##### LES MARAULTS

Le projet des Maraults consiste en la réalisation d'une aire goudronnée avec but pluri-discipline (foot et basket), d'un

terrain de vélo cross, d'un terrain de football enherbé et d'un parcours sportif (12 modules) et leurs aménagements. Le coût global est de 37 000 € HT.

Il est demandé s'il est possible d'envisager la création d'un mur pour permettre aux jeunes qui le désirent de s'entraîner au tennis. Cette proposition va être étudiée dans le projet et réalisée en fonction du budget. Monsieur le Maire propose d'arrondir l'enveloppe à 40 000 € HT et demande l'autorisation au Conseil de partir sur ce projet finalisé, de demander des devis et de monter le dossier de subvention. Le Conseil Municipal accepte le projet à l'unanimité des présents et représentée (13 voix) et autorise Monsieur le Maire à monter un dossier de subvention.

#### **Proposition vente de terrain communal**

Dans le cadre de l'aménagement du terrain des Maraults, il est proposé de céder une partie de cette zone afin de permettre l'extension de l'entreprise Hedou Funéraire et la création d'un parking (à leur charge) pour garantir la sécurité des usagers. Cette cession concerne la parcelle ZH 69 pour partie et ZH 70 pour partie pour une surface globale de 1 450 m<sup>2</sup> environ correspondant à la surface stabilisée jusqu'aux thuyas (non compris) et jusqu'au ruisseau. Le prix accepté par l'acheteur est de 7,50 €/m<sup>2</sup>. Les frais de bornage seront partagés. Cette cession sera faite entre la commune et Mme HEDOU Maud.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (13 voix), la cession à Madame Maud HEDOU (gérante de la SARL HEDOU FUNERAIRES) de ces parcelles pour une surface totale de 1 450 m<sup>2</sup> environ pour le prix de 7,50 €/m<sup>2</sup>; de partager les frais de bornage s'y rapportant et autorise Monsieur le Maire à signer les actes se rapportant à cette cession de terrain.

#### **Modification de la convention de la location de la salle des fêtes pour les associations**

Suite à l'achat de l'auto-laveuse, afin de ne pas avoir de multiples utilisateurs de ce matériel, il est nécessaire de modifier la convention de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations. Ces dernières avaient jusqu'ici la possibilité de faire le ménage ou de le laisser effectuer par la commune pour un montant facturé à 40 €.

##### Nouvel article2

##### ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES

Les bénéficiaires devront rendre la salle balayée, libérée de tout objet personnel et de tous déchets, mobilier rangé et propre.

Toute dégradation ou remise en état dépassant le cadre d'une utilisation normale fera l'objet d'un décompte de réparation et temps passé facturé au bénéficiaire au tarif main

# >> Vie municipale

d'œuvre en vigueur et fournitures au prix coûtant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (13 voix) le changement de l'article 2 dans la convention de mise à disposition temporaire de la salle des fêtes aux associations.

## Accueil des gens du voyage

La commune n'a aucune obligation légale d'accueillir les gens du voyage. Un terrain avait été aménagé pour recevoir les caravanes des personnes ayant des attaches à Turny. L'état des équipements ne nous permet plus d'accueillir ces familles décemment (bloc sanitaire, accès à l'eau et l'électricité). Aujourd'hui, les familles ayant des attaches à Turny possèdent des terrains privés qu'elles ont aménagés. Plusieurs membres de ces familles ont demandé la fermeture de ce terrain.

Considérant :

- l'incapacité d'accueillir décemment les gens du voyage
- l'aménagement de terrains privés destiné à cet accueil
- le projet de vente du terrain autrefois destiné à cet usage
- le projet d'aménagement du terrain annexe

Le Conseil Municipal décide de ne plus accueillir les gens du voyage sur le domaine public

10 voix pour, 1 voix contre C. BOUZONIE, 2 abstentions M. HARIOT JF CHOLLET.

## Questions diverses

- En ce qui concerne les requêtes concernant la modification mineure du P.O.S. de décembre 2009, le Tribunal a décidé l'annulation des 2 délibérations essentiellement pour des raisons administratives notamment :

- l'absence du dossier d'enquête publique en Mairie durant 1 semaine entre le 21 et le 28 novembre emporté par l'enquêteur.
- des erreurs sur les documents soumis à l'enquête et conduisant à nuire à l'information du public.

Le Conseil Municipal est informé qu'il y a possibilité d'appel mais avec très peu de chance d'inverser le jugement.

- Devis ONF : Ce devis concerne les parcelles 1, 17, 19, 27 et 28 en partie (reboisement après tempête) pour 26 ha 50, - dégageant de plantation ou semis artificiel pour 15 239,03 € HT. Ces travaux seront réalisés courant 2011 et la facture sera à régler sur 2011.

- Fourniture de plants et régénération en regarnis ou complément de régénération pour 19 250,00 € HT estimation 25 000 plants environ. Ces travaux seront réalisés durant l'hiver 2011/2012 et la facture sera à régler sur 2012.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF d'un montant de 34 489,03 € HT et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires 9 voix pour 4 abstentions C. HUGOT, V. JORGE, JP CHARONNAT, JM SUINOT.

- Dans le cadre du projet éolien, l'association A BOUT DE VENTS a demandé l'utilisation de la salle des fêtes pour une réunion publique. Le Conseil Municipal autorise (13

voix pour) la mise à disposition de la salle des fêtes gratuite et aux conditions des autres associations, à l'association " A bout de vents " pour une réunion publique.

- Projet de Parking de la salle des Fêtes

Un parking sera aménagé sur le terrain de tennis, il y a 2 possibilités.

Destruction de la dalle actuelle mise en forme et réalisation d'un revêtement, ou mise en place d'une dalle béton sur la dalle actuelle (meilleure qualité) et revêtement enduit bicouche sur les accès. Solution préférée par la commission. Le projet de parking salle des fêtes devrait être repoussé à une réalisation 2012 pour nous permettre de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

- Achats de verres pour la commune. La commune dispose de peu de verres, après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise l'achat de 100 verres.

- Parking du cimetière. Le projet est estimé aujourd'hui à 40 000 € (parking et voirie uniquement) pour 18 places de parking. Des devis vont être demandés.

- Madame BOURGOIN informe le Conseil que :

la remise des dictionnaires aux enfants entrant en 6ème à la prochaine rentrée scolaire se fera le 17 juin à 18 H 00 à Turny.

la prochaine réunion de la commission vie sociale aura lieu le jeudi 9 juin avec l'ordre du jour suivant : bilan fête patronale et préparation des 13 et 14 juillet prochains.

- le Bureau de l'Association des Gavroches a été renouvelé par de nouveaux membres.

Le Centre de Loisirs sera sur la commune de Turny du 18 juillet au 29 juillet et sur la commune de Neuvy Sautour du 4 au 15 juillet. Le choix pour les 2 semaines s'est porté sur TURNY en raison des effectifs présents et des capacités d'accueil.

- Madame BOURGOIN remercie les bénévoles du Conseil Municipal et des associations qui ont permis la bonne réussite de la fête patronale et espère qu'il en sera de même pour le 14 juillet. La commande de tee-shirts de la commune est arrivée, les bénévoles de l'année passée pourront prendre le tee shirt qui leur était destiné.

La séance est levée à 22 h 05.

## Conseil Municipal du 30 juin 2011

Absents excusés : Corinne BOURGOIN ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles VIAUT, Muriel HARIOT ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ASSAYA, Cillia BOUZONIE et Jean-Charles LEFEVRE.

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2011 est accepté.

# >> Vie municipale

Monsieur le Maire demande au Conseil la permission de rajouter 3 sujets à l'ordre du jour :

- la signalétique
  - projet de schéma départemental de coopération intercommunale
  - bail de chasse
- Le Conseil accepte.

## **Avenant au coût de la suppression de la cabine haute du fays.**

Il avait été délibéré lors de la séance du 22 juillet 2010 un montant de 32 350,00 € TTC estimatif sur une opération de 86 929,30 € concernant la suppression de la cabine haute du Fays.

Le SIER a lancé le marché et il apparaît que le montant de l'opération se trouve majoré de 4 751,36 € TTC, sachant qu'une partie de la TVA est récupérée.

Il faut compter également 500,00 € de câblage par France Telecom.

Par ailleurs la commission préfère s'orienter vers un éclairage led non compris dans l'estimation de départ soit un surcoût de : 1363.99 € pour un modèle Claro ou 1 211.39 € pour un modèle Stella.

Après présentation des photos des 2 modèles au Conseil Municipal, le modèle Stella est retenu.

Coût total	99 310,22 € TTC
Part communale	38 312,75 € (dont surcoût+ 1 211,39 € éclairage Led
	+ 500,00 € câblage France
Telecom	
Part SIER	60 997,25 €
Part communale arrondie à	39 000,00 €

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix le financement proposé ci-dessus pour un montant de 39 000,00 € TTC.

## **Paiement des heures supplémentaires du personnel communal**

La trésorerie nous demande de prendre une délibération afin que les heures supplémentaires du personnel communal puissent être rémunérées.

Le Conseil Municipal autorise (12 voix pour - 1 abstention C. BOURGOIN) la rémunération des heures supplémentaires du personnel communal selon les modalités réglementaires en vigueur, et ce, de façon rétroactive au 1er janvier 2011.

## **Achat d'un écran de projection**

Par la CCF nous disposons d'un vidéo projecteur mais pas d'écran, (fixe à la CCF). Devant les projets (PLU, aménagement foncier, ...) il serait judicieux d'en acquérir un.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 voix) l'achat d'un écran de projection de 2 m pour un montant de 140,00 € HT.

## **Fourniture et pose d'une rampe d'escalier à l'école maternelle**

Il est nécessaire de poser une rampe d'escalier à l'école maternelle pour y accueillir à la rentrée une enfant à mobilité réduite.

Montant du devis de l'entreprise HOLLERT  
219,60 € HT soit 262,64 € TTC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 voix) le devis de l'entreprise HOLLERT pour un montant de 262,64 € TTC.

## **Election de délégués au comité de pilotage éolien**

Le Conseil Municipal est informé que les 4 communes concernées par le projet éolien ont délibéré en faveur de l'étude ZDE et qu'il a été décidé de créer un comité de pilotage composé de 2 membres titulaires et un membre suppléant par Conseil Municipal.

Messieurs Stéphane GALLOIS, Jean-Pierre CHARONNAT présentent leur candidature au poste de titulaire et Monsieur Jean-François CHOLLET au poste de suppléant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 voix) leurs candidatures et vote :

Messieurs Stéphane GALLOIS et Jean-Pierre CHARONNAT sont élus aux postes de titulaires  
Monsieur Jean-François CHOLLET est élu au poste de suppléant.

## **Questions diverses**

- Information matériel de pompiers. Le SDIS a fourni au C.P.I. de Turny un équipement de secours à personne composé d'oxygène, sac de l'avant, défibrillateur. Sur conseil du SDIS il a été proposé de transmettre le matériel à un CPI engagé dans une démarche de SAP. Il est décidé de transmettre le sac de l'avant au CPI de Champlost et le défibrillateur au CPI de Bussy en Othe. La transmission se fera le vendredi 8 juillet à 19 h à la salle des fêtes de Turny. Le contrat de location de la bouteille d'oxygène a été arrêté dès la réception du nouveau matériel.

- Signalétique: la société Nadia a rencontré les entreprises et a établi des devis, 2 entreprises ont répondu à ce jour. Le montant à la charge de la commune s'établit à 1 818.17 € TTC pour les panneaux communaux, les poteaux et accessoires. Toutefois, il serait judicieux d'indiquer la direction des Varennes. Coût supplémentaire 63.25 HT. Soit un total de 1 893,81 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 voix pour) avec le supplément des Varennes pour un montant TTC de 2 000,00 € l'achat de signalétiques.

# >> Vie municipale

Madame JORGE indique au Conseil qu'il serait judicieux de différencier par les plaques de rue le Chemin de Ronde et le Chemin du Moulin. Il en est pris note.

- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une C.D.C.I. a été composée par la Préfecture. Elle est présentée au conseil ainsi que le projet concernant la réforme des collectivités territoriales : les communautés de communes, les syndicats de rivière, l'eau potable, l'assainissement, l'électrification rurale, déchets ménagers, la carte scolaire.

Le Conseil Municipal :

accepte à l'unanimité (13 voix) le périmètre du nouveau territoire de la communauté de communes du florentinois qui est cohérent avec le bassin de vie du florentinois et laisse la possibilité aux communes limitrophes de rejoindre la communauté de communes et émet un avis favorable à l'unanimité (13 voix) sur le périmètre des syndicats de rivière qui est cohérent au niveau de la répartition géographique

demande à l'unanimité (13 voix) que les syndicats d'eau potable, d'assainissement et d'électrification soient en harmonie avec les territoires des communautés de communes afin de permettre une éventuelle prise des compétences; souhaite à l'unanimité (13 voix) que la communauté de communes reste adhérente au Syndicat du Centre Yonne ce qui aboutirait à 4 syndicats

- Bail de Chasse : Demande de l'Amicale des Propriétaires de Turny de louer 40 ha dans les bois de Turny Renouvellement du bail de chasse dans les mêmes conditions et dans son intégralité à l'Amicale des Chasseurs des Bois de Chailley, du Fays et des environs.

La séance est levée à 22 h 50.

## Conseil Municipal du 29 septembre 2011

absents excusés : Viviane CHAUSSIN, Gérard ASSAYA, Jean-Marc SUINOT ayant donné pouvoir à Véronique JORGE.

absent : Jean-Charles LEFEVRE

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2011 est accepté.

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- Remerciements de la famille Foucher pour les marques de sympathie lors du décès de M. Yves FOUCHER.

- Les travaux de l'école maternelle ont été réalisés pour un montant de 20 101 € HT

- Réponse négative de l'A.T.R. concernant la demande de limitation de vitesse des Maraults et de la route de la Guide.

- Les travaux du transformateur du Fays sont commencés.

- Les travaux du transformateur de l'Hôpital sont en stand by, aucun propriétaire ne semble accepter de céder quelques m<sup>2</sup> de terrain.

- Dons de cadres par l'entreprise HEDOU avec photos prises par Monsieur BONY et photos du château du Bas Turny par Madame RABY.

- Monsieur Jean-Claude CARRA nous a proposé cet été de monter un dossier de contrat de canton. Ces subventions (30 000,00 € pour Turny) ont été proposées sur l'aménagement de l'Espace Sportif Familial du terrain des Maraults, le parking de la salle des fêtes et le cimetière pour répondre aux objectifs demandés.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'ajout de 4 sujets à l'ordre du jour :

- travaux voirie

- course Franck Pineau

- devis et convention France Telecom

- modification délibération achat panneaux de police

Le Conseil accepte.

## Démission du 3ème Adjoint. Election d'un nouvel Adjoint. Réorganisation des tâches

Monsieur le Maire informe officiellement le Conseil Municipal de la démission de Madame Cillia BOUZONIE de ses fonctions d'Adjointe et de Conseillère Municipale. Il est proposé au Conseil Municipal d'élire un 3ème adjoint. Il est demandé aux conseillers s'ils sont candidats. Jean-Marc SUINOT a présenté sa candidature par courrier.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Jean-Marc SUINOT est élu 3ème Adjoint avec 9 voix et 1 abstention.

## Election d'un délégué à la crèche Pomme d'api

Cillia BOUZONIE étant déléguée au sein du Conseil d'Administration de la Crèche Pomme d'Api, il est nécessaire de réélire un délégué. Véronique JORGE présente sa candidature. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité (10 voix pour) Véronique JORGE au poste de déléguée au sein du Conseil d'Administration de la crèche " POMME D'API ".

## Election d'un représentant au comité consultatif des pompiers

Cillia BOUZONIE étant représentant au sein du Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers Volontaires, il est nécessaire de réélire un représentant. Les actuels délégués sont Jean-Marc FOUCHER, Gilles VIAUT et Claude HUGOT. Jean-Marc SUINOT est candidat. Le Conseil Municipal élit Jean-Marc SUINOT à l'unanimité (10 voix).

# >> Vie municipale

## **Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif**

Les secrétaires vont reprendre une partie du travail que réalisait Madame Cillia BOUZONIE. Il est proposé par la commission le choix d'attribuer des heures supplémentaires à l'agent qui n'est pas à temps complet pour un maximum de 4 heures supplémentaires/semaine à partir du 1er octobre 2011 dans l'attente d'ajuster définitivement le temps de travail lors du renouvellement du contrat. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (10 voix) que l'adjoint administratif qui n'est pas à temps complet effectue un maximum de 4 heures supplémentaires par semaine.

## **Contrat d'abonnement pour vérification des installations électriques de la salle des fêtes.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire de faire vérifier annuellement l'installation électrique de la salle des fêtes et explique le fonctionnement de l'agrément des établissements recevant du public. Suite au dernier contrôle effectué par la société VERICONTROLES, celle-ci propose un contrat de vérification annuel de la salle des fêtes dont la durée est de 3 ans pour un coût HT de 540,00 € HT la première année et de 390,00 € HT pour les années suivantes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (10 voix) le contrat proposé par la société VERICONTROLES et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

## **Devis pour mise en conformité d'électricité salle des fêtes**

Le montant total des travaux pour la remise en conformité électrique de la salle des fêtes, ainsi que le changement du disjoncteur général s'élève à 3321,00 € HT. D'autres devis seront demandés et étudiés par la commission. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (10 voix) d'engager une dépense maximum de 3 321,00 € HT et de charger la commission d'opter pour le devis le mieux offrant.

## **Avenant à la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale**

Cet avenant a été étudié en commission. Il concerne l'augmentation de l'indemnité perçue par la commune (passe de 855 € à 950 €), la suppression du minimum d'heures d'ouverture imposé à l'agence et des modifications du fonctionnement interne et propre à l'agence. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité (10 voix) à signer l'avenant à la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale.

## **Convention piscine année scolaire 2011-2012**

Cette convention a été étudiée en commission. Le tarif est passé de 5 € à 5,25 € par enfant et par séance. Il est

prévu 15 séances pour 23 enfants soit 1 811,25 € répercutés en frais de scolarité. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité (10 voix) Monsieur le Maire à signer la convention piscine proposée par la commune de St-Florentin.

## **Tarif garderie année scolaire 2011-2012**

Ce sujet a été étudié en commission. Le tarif actuel est de 0,95 € la garderie. Il est proposé de ne pas augmenter le tarif garderie pour cette année scolaire. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (10 voix) le maintien du tarif de garderie.

## **Tarif cantine année scolaire 2011-2012**

Ce sujet a été étudié en commission. Le tarif actuel est de 3,00 € pour un enfant et de 3,38 € pour un adulte. Il est proposé de ne pas augmenter le tarif cantine pour cette année scolaire. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (10 voix) le maintien du tarif de cantine.

## **Prise de position du Conseil sur la création d'une Z.D.E. sur des communes de la Forêt d'Othe**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'une Z.D.E. sur les communes de Boeurs en Othe, Foissy/Vanne, Molinons, Coulours, Vaudeurs et les Sièges. La puissance envisagée de cette Z.D.E. se situe entre 0 et 66 MW dont respectivement 24 MW pour le secteur de Boeurs en Othe et 42 MW pour l'autre secteur.

Le Conseil Municipal avait délibéré favorablement sur ce dossier le 8 avril 2011. La commune de Cerisiers ne fait plus partie du projet. La loi a modifié les critères d'appréciation des Z.D.E. et les communes ont été invitées à compléter leurs dossiers. Le Conseil Municipal donne un avis favorable (8 voix pour 2 abstentions C. BOURGOIN, M. HARIOT) pour la création d'une Z.D.E. pour les communes de Boeurs en Othe, Foissy/Vanne, Molinons, Coulours, Vaudeurs et les Sièges.

## **Agrément des associations communales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un agrément aux associations dont le critère suivant correspond :

" Activités culturelles et/ou sportives et/ou éducatives apportant une dynamique collective intra ou inter communale en rapport avec les objectifs municipaux ".

Cet agrément permettra à ces associations de signer une convention donnant accès aux équipements communaux (salle, matériel, photocopie...) et leur permettra de prétendre à l'obtention des subventions communales sur présentation du rapport moral et financier.

Cet agrément est valable jusqu'au vote de l'agrément suivant. Monsieur le Maire propose de donner l'agrément aux associations suivantes :

# >> Vie municipale

Ensemble pour les Ecoles de Turny, Association Sportive de Turny, Turny Sports et Loisirs, Club de l'Amitié, Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires de Turny, Les Amis du Site et du Patrimoine de Turny, Turny Danse, Moto Club de Turny, Association des Propriétaires de Turny, La Compagnie du Parapluie, A.D.M.R., A Tous Points Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne à l'unanimité (10 voix) l'agrément aux associations citées.

Il est également nécessaire d'établir une convention entre la commune et ces associations. Il est donné lecture de cette convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents et représenté (10 voix) la convention d'utilisation permanente par les associations communales agréées des locaux municipaux et du matériel communal.

**Demande d'une association communale de bénéficier 3 fois dans l'année de la salle des fêtes à titre gratuit.** L'Association Les Amis du Site et du Patrimoine demande à occuper une 3ème fois la salle des fêtes à titre gratuit sur 2011. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (10 voix).

### **Prêt du matériel communal aux autres collectivités**

Il est souvent demandé aux collectivités ou associations des communes voisines des barrières de sécurité, fri-teuse, etc... Le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de prêter gracieusement le matériel aux autres communes. Le Conseil accepte.

### **Proposition d'achat par un particulier d'une partie d'une parcelle communale.**

Il est demandé à la commune par des particuliers la vente d'une partie de la parcelle jouxtant une grange situé à l'angle de la rue Ste Catherine et du Chemin du Puits à Linant (derrière l'abri bus) cadastré AD124. Monsieur le Maire pense qu'il serait souhaitable que la commune garde cette petite place souvent nécessaire aux aménagements municipaux et demande au Conseil de se prononcer. Le Conseil Municipal décide (9 voix pour une abstention JP CHARONNAT) de ne pas vendre la parcelle.

### **Remplacement d'un véhicule voirie**

Suite à la révision du véhicule communal, il semble judicieux de le changer et de trouver un véhicule dont le prix se situerait entre 10 000,00 € et 19 000,00 € H.T. Les 3 personnes chargées du dossier sont Stéphane GALLOIS, Jean-François CHOLLET et Jean-Marc SUINOT. Le Conseil Municipal charge (10 voix pour) Messieurs Stéphane GALLOIS, Jean-François CHOLLET et Jean-Marc SUINOT de s'occuper du dossier d'achat d'un véhicule de voirie pour un montant maximum de 19 000,00 € HT et de la décision d'achat.

### **Questions diverses**

- Travaux voirie du Fays et de Linant : Ces travaux d'assainissement pluvial concernent la rue des Puits au Fays et les extrémités de la rue Ste Catherine à Linant. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité (11 voix) le devis de la société FORTINI pour un montant de 21 930,64 € HT avec 5 % d'imprévus soit un montant de 23 000,00 € HT.

- Mise à disposition gracieusement de la salle des fêtes le samedi 9 juin 2012 pour le ravitaillement de la course cycliste Franck Pineau. Madame Corinne BOURGOIN demande d'attendre la réunion des catéchistes c'est-à-dire une semaine afin de se prononcer au cas où des particuliers de la commune voudraient louer la salle pour des communions. Monsieur le Maire pense qu'un aménagement pour la location du dimanche serait possible puisque la salle serait libre le samedi à 16 H 00. Le Conseil Municipal accepte (9 voix pour 2 abstentions C. BOURGOIN et M. HARIOT) de mettre gracieusement la salle des fêtes à disposition du Comité d'Organisation de la course Franck Pineau le samedi 9 juin 2012.

- Devis et convention France Telecom concernant l'enfouissement des réseaux au Fays suite à la suppression de la cabine haute. Dans la délibération du 30/06/11 il avait été prévu un coût de 500,00 € de câblage par France Telecom. Le devis accompagné d'une convention sont parvenus en Mairie et le montant est de 355,73 TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (11 voix) le devis de France Telecom et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Annulation de la délibération concernant l'achat des panneaux de police : Après dépôt du dossier d'avis à l'ATR il apparaît que le montant des subventions auxquelles nous pourrions prétendre est inférieur au montant minimum. Après ré-étude par l'ATESAT, quelques modifications sur la taille des panneaux et signalisations doivent être apportées ce qui augmente le coût initial de 100,00 € HT soit un montant total HT de 3 100,00 € mais cela permettra de prétendre à une subvention. Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération du 17 février 2011 et autorise Monsieur le Maire à réaliser l'opération d'achat de panneaux de police et de signalisation pour un montant total HT de 3 100,00 € et à demander les subventions s'y rapportant.

- Dossier programmiste. Il a été envisagé d'avoir recours à un programmiste pour répondre à la problématique générale bâtiments. Un dossier d'étude reprenant les éléments de la mission proposée soit la réorganisation des bâtiments communaux (rénovation/construction) a été constitué. Il peut être consultable avant envoi. Des demandes de devis vont donc être adressées à différents programmistes et les devis seront étudiés en commission.

# >> Vie municipale

- Participation aux sorties scolaires des écoles. L'enseignante de l'école maternelle a sollicité une participation financière de la commune concernant une sortie de cinéma dans le cadre des activités pédagogiques. Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer la somme de 150 € pour l'école maternelle et 250 € pour l'école primaire pour les sorties pédagogiques 2011/2012 hors sorties de fin d'année afin d'éviter de prendre une délibération à chaque sortie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier de l'Espace Sportif Familial (terrain multi sport des Maraults) traité par Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-François CHOLLET et Jean-Marc SUINOT avance efficacement. Monsieur le Maire informe le Conseil que concernant le financement des projets du cimetière, du terrain multi sport seul le dossier du terrain multi sport est subventionnable et que les parkings sont éligibles par les amendes de police.

- Terrain de jeux du Fays : Corinne BOURGOIN informe le Conseil Municipal que les devis demandés sont conformes au budget. Le terrain est en attente de terrassement afin de concrétiser le projet.

- Travaux des administrés : Jean-Pierre CHARONNAT informe le Conseil Municipal qu'il y a encore beaucoup de travaux réalisés par des particuliers sans être déclarés en Mairie. Il serait souhaitable que des dossiers soient déposés en Mairie.

Le prochain Conseil aura certainement lieu le dernier jeudi d'octobre.

Séance est levée à 22 h 15.

## Conseil Municipal du 24 novembre 2011

Absents excusés : Madame Muriel HARIOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François CHOLLET, Monsieur René PERRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Claude HUGOT

Absents : Monsieur Jean-Charles LEFEVRE

Le compte rendu du 29 septembre 2011 est accepté.

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- le nouveau transformateur du Fays est en fonctionnement même si l'ancien n'est pas encore détruit.

- le changement d'éclairage public au Fays donne satisfaction, c'est le premier mât d'éclairage public à leds de Turny.

- l'envoi des dossiers aux programmistes a été fait. 2 propositions ont été reçues. La date pour l'envoi des dossiers étant le 30/11/11, ce dossier sera revu à un prochain conseil.

## Evolution du site internet

Monsieur le Maire rappelle les difficultés de maintenance et de mise à jour du site dues à l'absence d'assistance. La commission a donc envisagé de revoir le site internet de la commune.

Plusieurs possibilités ont été envisagées et la proposition la plus pertinente est " Macommune.com ".

Le coût est de l'ordre de 500 € /an. L'hébergement du site actuel coûtait 78 €/an. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix) de transférer le site de la commune vers un prestataire extérieur pour un coût de 500 € HT/an et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## Nomination agents recenseurs et coordonateur communal recensement janvier 2012

Le recensement de TURNY démarre le 19 janvier 2012 jusqu'au 18 février 2012. Il est nécessaire de nommer 2 agents recenseurs et un coordonateur communal responsable de ces 2 agents et qui sera l'interlocuteur de l'INSEE. Les 2 agents recenseurs à nommer sont Elodie GOJARD et Evelyne JOLIVET. Le coordonateur communal à nommer est Florence DE PINHO sur son temps de travail. Monsieur le Maire explique qu'une somme d'environ 1 700 € est allouée à la commune pour le recensement et propose de rémunérer les 2 agents recenseurs avec un forfait de 100 €, de 0.9 €/habitant et 1.1 €/logement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix) - décide la création de 2 emplois non titulaires pour faire face à ce besoin à temps non complet pour la période du 19 janvier au 17 février 2012

- autorise Le Maire à nommer Florence DE PINHO en tant que coordonateur communal et Evelyne Jolivet et Elodie GOJARD aux postes d'agents recenseurs.

- dit que les agents recenseurs recrutés recevront une rémunération brute calculée sur la base d'un forfait de 100 €, de 0.9 €/habitant et 1.1 €/logement.

- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatif à ce dossier.

## Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe

De par son ancienneté, un agent a la possibilité de passer du grade adjoint administratif 1ère classe au grade adjoint administratif principal 2ème classe. Cet avancement de grade automatique est proposé par le Centre de Gestion à la vue des conditions nécessaires remplies (ancienneté, échelle). Pour ce faire, il faut créer le poste pour le 01/06/2012 avec un temps de travail de 35 H. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2ème classe au 01/06/2012 avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaires.

# >> Vie municipale

## Nouvelle Taxe Aménagement en remplacement de la T.L.E.

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a mis en place un nouveau régime des taxes et participations d'urbanisme. Cette taxe est appliquée aux personnes qui construisent ou rénovent (permis de construire). La T.A. (Taxe d'Aménagement) se substitue à la T.L.E et à la taxe du CAUE, notamment, pour les dossiers déposés à compter du 01.03.12. Il est demandé aux communes possédant un POS ou un PLU de délibérer avant le 30 novembre 2011 pour instituer cette nouvelle taxe et en fixer le taux. Le taux de la TLE était de 1 %. Le taux est voté pour une année, les exonérations pour 3 ans.

Il est possible de renoncer à cette taxe, d'en exonérer certaines activités (bâtiment industriel, commercial,...) ou certaines zones. La commission a proposé de voter une taxe de 1 % sans exonération.

Les règles de calcul, des simulations sont exposées, des explications sont donner. Le Conseil Municipal institue la taxe d'aménagement au taux de 1 %

8 voix pour (S. GALLOIS, C. BOURGOIN, V. CHAUSSIN, JP CHARONNAT, C. HUGOT, JF CHOLLET, R. PERRIN, M. HARIOT)

3 abstentions (V. JORGE, G. ASSAYA, JM. SUINOT)  
1 contre (JM FOUCHER)

## Annulation de la délibération du 25/02/10 concernant un échange de concession

Le 25/02/10 le Conseil Municipal avait pris une délibération concernant un échange de concession. Il apparait que cet échange n'entre pas dans le cadre légal.

Il est demandé au Conseil d'annuler cette délibération du 25/02/10 et de rechercher une solution entrant dans le cadre complexe de la législation régissant les cimetières. Les demandeurs ont été informés par courrier.

Le Conseil Municipal annule à l'unanimité (12 voix) la délibération du 25/02/10 concernant un changement de concession et confirme que dans l'attente des formalités exactes, la place du concessionnaire reste la place 150 carré 1.

## Achat d'une machine de traçage

La commission a proposé l'achat d'une traceuse de lignes afin de réaliser nous même les marquages communaux (voirie, parking,...) Cout HT 190,00 € et aérosol 5,25 € HT/pièce. Le Conseil Municipal accepte (11 voix pour - 1 abstention M. HARIOT) l'achat d'une machine de traçage.

## Achat décorations de Noël

La commission a décidé l'achat de décorations de Noël en remplacement de celles des bâtiments mairie et ancienne poste. Le choix a été fait. Toutefois, en accord avec les adjoints, la commande a été passée afin qu'elles soient livrées dans les temps.

Le montant de ces décorations est de 1 971.26 HT. Le Conseil Municipal autorise (11 voix pour - 1 abstention V. CHAUSSIN) l'achat de décorations de Noël pour un montant de 2 000,00 € HT.

## Travaux logements communaux rez de chaussée Mairie et entrée Poste

Profitant de la vacance du logement communal " mairie RDC " la commission a décidé d'engager des travaux d'isolation et de rénovation.

Les propositions au mieux offrant sont :

Amélioration de l'isolation à l'air de la porte d'entrée + serrure 3 points (SARL Lemière)	1 100 € HT
Changement des 3 fenêtres (double vitrage) (SARL Lemière)	2 760 € HT
Rénovation de la douche (PHS)	2 128 € HT
Changement des radiateurs + régulation centralisée (Aurus)	1 895 € HT

Total 7 883 € HT

Il est opportun d'effectuer la même rénovation à la porte d'entrée poste / bibliothèque pour 1100 € HT

Pour ce type de travaux il est nécessaire d'envisager 10 % d'imprévus soit 9 950,00 € HT. Le conseil décide à l'unanimité (12 voix) la rénovation de l'appartement communal " RdC mairie " (changement des fenêtres, isolation porte, rénovation de la douche, amélioration du chauffage) auquel s'ajoute la rénovation de la porte poste/bibliothèque pour un montant total HT de 9 950,00 € HT.

## Assurances loyers impayés logements communaux

Afin de couvrir les risques d'impayés sur les logements communaux, il serait judicieux de contracter une assurance garantissant le risque et la procédure de recouvrement. Le coût de cette assurance serait de 314,44 € TTC annuelle et concernerait les 3 logements changeant régulièrement de locataires soit l'ancienne poste, le rez de chaussée et l'étage côté Mairie. Le Conseil Municipal accepte de prendre une assurance pour les loyers des 3 logements communaux pour un montant actuel de 314,44 € TTC (13 voix)

. autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant (13 voix)

## Tunage rue du pont de grès

L'éboulement de la rive du ruisseau rue du Pont de Grès entre la rue du Parc et la Grande Rue dégrade le trottoir et les bordures posées en 2009. Il est donc nécessaire de poser un tunage composé de piquets et de planches. Le montant de cette opération est estimé à 4 000,00 € HT maximum. Le Conseil Municipal décide (13 voix) la réalisation des travaux pour un montant maximum de 4 000,00 € HT.

# >> Vie municipale

## Mise aux normes électricité salle des fêtes

Suite au dernier conseil, un devis est parvenu en Mairie par AURUS pour un montant de 1 892,31 € HT.

Pour mémoire, le montant du devis JAULGELEC était de 3 321,00 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de confier la réalisation à AURUS pour un montant maximum de 2 000,00 € HT. Le conseil municipal accepte (13 voix)

## Parking salle des fêtes

Après étude et test de la dalle de l'ancien terrain de tennis, la commission a décidé de ne pas réaliser dans l'immédiat de gros travaux pour la mise en service du parking de la salle des fêtes mais d'effectuer les travaux nécessaires suivants : Enduit bicouche pour protéger le revêtement actuel, aménagement d'un accès piéton vers la salle des fêtes, renforcement des têtes de pont rue des Canes, pose d'un éclairage sur le pignon de la salle des fêtes. Le coût estimé de l'ensemble de ces travaux est de 4 000,00 € HT. Le conseil municipal accepte de réaliser ces travaux (13 voix)

## Conventions relatives au service occasionnel de déneigement de la commune de Turny par des prestataires extérieurs au service

- L'EARL DU GALLOIS chargé du déneigement des voiries communales était équipée d'une lame appartenant au SRD et de ce fait ne pouvait intervenir qu'après accord du SRD. Sur proposition du Maire le prestataire a acquis une lame afin de pouvoir intervenir le plus tôt possible. Afin de contractualiser ce service, une convention a été présentée à la commission et au prestataire (convention annexée). Le coût est composé d'un forfait de 400,00 € pour amortir les charges fixes et d'un tarif horaire pour les frais de fonctionnement de 65,78 € TTC. Monsieur Claude HUGOT ayant des liens familiaux avec le gérant de l'EARL du GALLOIS ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal accepte (12 voix) la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer. Rappel : il n'existe qu'un lien d'homonymie entre le Maire et l'EARL du Gallois.

- Ce même type de convention est à signer avec le SRD nous autorisant à intervenir sur les routes départementales : du Fays à Bas Turny + CD 334 " route de la guide " + CD129 de Turny aux Marraults.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 voix) la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## Séjour au ski classe de CM2

Comme chaque année, l'école de Chailley organise un séjour au ski à Morzine en Haute Savoie pour les élèves de CM 2 de la classe d'Yvan Magnani. Le coût global est de 423 € /enfant (2011 : 415 €) dont la charge est répartie ainsi :

Coopérative scolaire : 145 € (année dernière 140 €)  
Famille : 120 € (année dernière 120 €)  
Communes : 158 € (année dernière 155 €)

A ce jour, 8 enfants de la commune de TURNY sont concernés. Il est rappelé le rôle social et pédagogique de ce séjour. Le Conseil Municipal à l'unanimité (13 voix) accepte de financer le séjour au ski pour un montant de 158 € maximum par enfant, le nombre d'enfants pouvant évoluer jusqu'à ce séjour.

## Questions diverses

- Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor Public chargée des fonctions de Receveur de la Commune de Turny. Le nouveau Receveur Municipal en poste est Madame Carole LEROY. Monsieur le Maire précise que le Receveur donne satisfaction (disponibilité, réponses claires, etc...) et propose de verser 80 % de l'indemnité, soit 316,23 € + 30,49 € de budget. Le Conseil Municipal décide 11 voix pour - 2 abstentions (JM SUINOT - V. JORGE) d'attribuer 80 % de l'indemnité à Madame Carole LEROY, receveur municipal.

- Convention Association VITAVIE. Comme chaque année, afin de bénéficier des services de l'association Vitavie, il est nécessaire de signer une convention. Le montant de l'adhésion est composé d'un forfait de 84,00 € pour la commune et les taux horaires facturés sont de 7,50 €/heure. Nous utilisons les services de cette association pour des travaux d'espace vert et de peinture. Il est rappelé le rôle social de l'utilisation de cette association. Le Conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) de renouveler la convention avec l'association Vitavie et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Besoins de l'Association A TOUS POINTS. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association A TOUS POINTS a de plus en plus d'adhérentes et que la salle des associations n'est plus assez grande. Celui-ci leur a proposé de se réunir dans la salle du Conseil et dans la classe de l'école primaire avec l'accord de la maîtresse, et ce 1 samedi par mois. Un débat s'engage et après avoir voté le conseil donne un avis défavorable à l'utilisation de la salle du conseil et de la salle de classe pour les ateliers de l'association, mais donne son accord uniquement pour leur prochaine rencontre.

- Madame BOURGOIN prend la parole et demande à chaque conseiller de prendre du papier afin de confectionner des nœuds pour les sapins de Noël, de même que chaque conseiller sera chargé de la décoration de son hameau. Les élus du bourg devront s'occuper du Bas Turny et des Marraults et Linant pour Courchamps.

# >> Vie municipale

- En ce qui concerne la distribution des colis du CCAS, elle se fera les 17 et 18 décembre. Les conseillers devront se rapprocher de l'adjointe pour donner leur disponibilité.

- Monsieur HUGOT demande que soit étudié un sentier allant du parking à l'entrée de l'église.

- Madame CHAUSSIN rappelle que les conseillers n'ont pas été destinataires de tous les compte rendus des commissions.

- Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers de la Communauté de Communes du Florentinois.

- Réforme des collectivités territoriales : Venizy a confirmé son choix d'adhérer au projet de communauté de communes du Seignelois / Briennais et faisant partie intégrante du bassin de vie du florentinois. Les conséquences sont les suivantes.

- Ecole de musique : Venizy ne finançant pas l'école de musique, il faudra augmenter fortement l'adhésion des habitants de Venizy. Il précise qu'il proposera d'augmenter fortement les participations des communes ne faisant pas partie de la communauté de communes du florentinois.

- Maison de santé, Venizy n'est donc pas intéressé !!!.

- Venizy finance par le partenariat la mini-crèche Pomme d'Api de Chailley. Le projet de communauté du Seignelois / Briennais comprend la compétence petite enfance (crèche de Briennon et Seignelay), il me semble difficile que cette CC finance une crèche supplémentaire hors de leur périmètre, mettant en péril celle de Chailley.

Maison médicale : après un rappel de la situation, (risque de départ des médecins), M le Maire (vice président de la CCF) donne connaissance des points de prospective

- Le dossier du Port est en phase d'aboutissement.

- Concernant l'aérodrome, le PER est retenu par l'Etat, mais les enveloppes financières ont fortement diminué, le projet va donc être aménagé.

La séance est levée à 23 h 05.





**BEMAT**  
INDUSTRIE

Etudes, Maintenance et Assistance Techniques

DES COMPETENCES A VOTRE SERVICE

34 Route de la Forêt d'Othe  
Le Fays  
89570 TURNY

Tél / Fax : 03 86 56 27 30  
Email : bemat.industrie@wanadoo.fr



**La Forêt d'Othe**  
Un artisan à votre écoute pour tous vos projets

**Charpente • Menuiserie**  
**Bâtiments industriels et agricoles**  
**Maisons à ossature bois et colombages**

89570 TURNY  
**03.86.35.29.52**  
www.laforet-dothe.fr

SARL  
**FROMONT SERVICES**  
Sylvana et Sandrine

**TAXIS TURNY**  
03 86 43 45 87 06 08 46 77 75

**\*Transports Privés :**  
Aéroports, gares, Courses, vétérinaire, coiffeurs...

**\*Transports de Malades Assis (TAP):**  
Consultations, Hospitalisation, Dialyses, Kiné, Chimio, Rayons, IRM, Scanner, CMPP...

*La satisfaction de nos clients est notre devise*



**ISOPROFIL**

2, rue Pierre de Coubertin  
89400 MIGNENNES  
Tél. 03 86 80 26 00  
Fax 03 86 92 95 36

isoprofil@wanadoo.fr

**Jean-Luc OLIVER**

- Fenêtres P.V.C.
- Vérandas et sas d'entrée
- Volets roulants ou battants
- Portes de garage
- Stores intérieurs et extérieurs

*Hedon*  
*Funéraire*

Chambres Funéraires - Marbrerie  
Incinération - Articles funéraires  
Organisation d'obsèques - Contrats obsèques  
A votre disposition 7 jours / 7

TURNY ST FLORENTIN  
Tél. 03 86 35 02 08 Tél. 03 86 35 04 50

www.hedon-funeraire.com



**EURL RAMILLON**

ENT. GÉNÉRALE DE RESTAURATION  
MAÇONNERIE COUVERTURE AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS  
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 7622,45 EUROS

89570 NEUVY SAUTOUR  
☎ 03.86.56.34.33

CLIQUE LINK  
**PLEINE LUNE**

MAROQUINERIE-BAGAGERIE  
BIJOUX FANTAISIE  
ACCESSOIRES DE MODE

23, rue Dilo  
89600 Saint-Florentin

Tél / Fax : 03.86.45.14.79  
E-mail :

*La Récré*  
*Chambre d'hôtes*  
15, Grande rue 89570 Turny  
Tél. 03.86.35.06.34  
@ : alainumpapa@aol.com  
www.la-recre-chambre-dhotes.com

**PHS**  
Habitat Services  
Pascal Hourtlin

**MAGASIN D'EXPOSITION**

Cuisines & Bains

www.phs-89.com

89, Cécile rue • 89600 ST FLORENTIN 44, rue de Lyon • 89200 AVALLON  
03.86.35.14.49 03.86.42.19.81

ladal.pascal@hotmail.fr  
tel:06.31.42.83.19

**RENOV' BIEN ETRE**  
plaquiste, plomberie, électricité

15, rue des puits  
89570 le fays

# >> Manifestations

## Lecture de conte de Noël

Durant les vacances scolaires nous avons organisé une lecture de contes de Noël à la bibliothèque municipale. Une vingtaine d'enfants étaient présents, ainsi que des parents de l'association Ensemble pour les écoles de Turny et Alexandra, institutrice des CE1-CE2.

Nous avons réalisé pour la lecture, trois groupes répartissant les enfants par tranche d'âge: les maternelles, les CP-CE1-CE2 et les CM1-CM2.



A l'issue de la lecture nous avons demandé aux enfants d'illustrer le conte entendu (les illustrations ont été affichées à l'occasion de la galette des Rois). Nous avons récompensé leur travail par un goûter. Cette activité fut un succès, merci à tous ceux qui y ont participé.



## Broyage des sapins

Cette année la commune a décidé de ne pas procéder au brûlage des sapins mais au broyage, ce qui correspond d'avantage aux choix environnementaux. L'entreprise ABCD PAYSAGE de Turny a eu la gentillesse de procéder gracieusement à cette opération et nous l'en remercions. Parents et enfants ont participé activement !



A l'issue du broyage, la municipalité a convié les gens présents à partager un chocolat chaud afin de se réchauffer.



# >> Manifestations

## Noël communal



Comme chaque année, les enfants se sont réunis à l'occasion de Noël afin d'assister au spectacle "L'arbo de Pluie" de la compagnie Oiseau Lyre. Le Père Noël nous a ensuite rendu visite en triporteur avec des cadeaux plein sa hotte.

Les élèves de la classe de CE1-CE2 de Turny ont présenté quelques scénettes de théâtre.

Nous vous rapellons qu'il reste à votre disposition en mairie des cadeaux de Noël pour les enfants qui étaient inscrits sur la liste.



### FETE PATRONALE 19 - 20 MAI 2012

#### Au programme :

Samedi soir :

- un plateau repas
- concert gratuit "Joli Falzar"

Journée du dimanche :

- Vide grenier gratuit
- Manèges
- Animations

# >> Nos Associations

## TURNY SPORTS ET LOISIRS

Après les premières phases de compétition qui ont ouvert la saison, l'association a de quoi être fière de ses pongistes.

En effet, l'équipe engagée en division 5 a déjà obtenu des résultats remarquables pour une première année; puisqu'elle monte en division 4 pour la saison prochaine avec Pierre VILLETARD, le capitaine, et ses deux joueurs José JORGE et Anaïs SANJUAN. Le club a réalisé son objectif qui était de monter en championnat par équipe, on félicite encore ces trois joueurs.

En ce qui concerne les compétitions individuelles, la montée pour les jeunes et adultes reste encore un cap difficile à franchir mais prometteuse puisque le club affiche en belle progression aux dernières compétitions. Les résultats de chacun nous permettent d'être optimistes quant à l'avenir du club.

L'association a organisé le mercredi 28 décembre 2011 une soirée "fluo" où la pratique du tennis de table s'est effectuée dans l'obscurité à l'aide d'une lumière noire. Les tables étaient entourées de bandes fluorescentes ainsi que la salle pour la sécurité de chacun. Cette soirée s'est déroulée dans la bonne ambiance et s'est conclue par un pot de fin d'année offert par le club.



L'association va organiser pour la deuxième phase des rencontres amicaux avec d'autres clubs.

Elle va également organiser comme chaque année un tournoi amical le samedi 4 février 2012, ouvert à tous (licence non obligatoire) : inscriptions ou renseignements au 06 70 20 41 95 ou au 06 29 88 25 06. le club peut également vous accueillir lors des entraînements les mercredis de 19 h 00 à 22 h 30.

L'association vous adresse tous ses meilleurs voeux les plus sincères pour 2012.

Bonne et heureuse année à tous.

**Contact** : Sandrine FROMONT - 06 70 20 41 95.



Clément a le plaisir de vous inviter à venir découvrir  
votre nouveau magasin de Jeux vidéo  
( neufs & occasions )  
qui ouvrira ses portes au mois de Mars



16 rue Dilo 89600 Saint Florentin

# >> Nos Associations

## LES AMIS DU PATRIMOINE

L'année 2011 s'est achevée et avec elle les activités de l'association du Patrimoine et du Site de Turny.

Belote, vente de livres à la fête de Turny, buvette du 14 juillet, journées du Patrimoine en septembre, théâtre en octobre, loto en novembre, une année bien remplie.

Le loto, dernière activité, a rassemblé 169 participants dont une trentaine d'habitants de Turny, certains nous apportant un gâteau, qu'ils en soient remerciés, nous avons été sensibles à leur intention. Les commerçants et artisans du village et des alentours ont à nouveau répondu à notre demande de lots, encore merci à tous.



En 2012, le calendrier de nos rendez-vous s'établit ainsi:

**4 mars** : belote, début des jeux à 14 h 00.

**20 mai** : vente de livres à la fête patronale de Turny

**15 et 16 Septembre** : ouverture de l'église pour les journées du patrimoine. Exposition de photos de classe de Turny de 1900 à nos jours

**24 novembre** : loto

En attendant, Bonne Année!

**Contact** : Gisèle CORGERON 03 86 35 06 93

## ADMR

L'Association d'Aide en Milieu Rural de Challey rappelle qu'elle assure les prestations suivantes :

- Entretien du cadre de vie, ménage, entretien du linge, repassage.

- Aide à la vie quotidienne : repas, courses, activités, aide à la toilette, aide à la mobilité.

- Soins infirmiers à domicile au 03.86.43.43.84

- Téléassistance 24/24 et 7 jours sur 7.

L'assemblée générale s'est tenue à la salle des fêtes de Turny le mardi 07 juin 2011. Lors de celle-ci, Madame Simone HUGOT, bénévole depuis plusieurs années, a fait part de sa décision de ne plus assurer la présidence de l'association. C'est donc Madame Monique TAMBORINI qui lui succède.

Parmi les nouveaux bénévoles nous avons accueilli Madame Michèle GUILLEMIN, habitante de la commune de Turny.

Madame Simone HUGOT et Monsieur René PERRIN sont toujours à l'écoute des personnes ayant besoin des services de l'ADMR.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le bureau de Challey au 03.86.35.30.88. Des permanences sont assurées lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00.

**service à la personne**  
sans engagement ni formalité administrative

travaux ménager et préparation des repas  
livraison de courses et médicaments  
soins et promenade de vos animaux  
démarche administrative

veronique jorge  
89570 turny  
09.51.04.10.73 / 06.32.99.67.62

# >> Nos Associations

## ASSOCIATION SPORTIVE DE TURNY

Nous voilà terminant une nouvelle année civile, avec toute la convivialité et les joies qui y sont liées.

Pour notre part, nous avons repris notre activité dès septembre (comme les enfants) avec les deux sections, Gym et Yoga.

Si vous avez envie de nous rencontrer, par curiosité ou pour essai, les horaires sont les suivants :

- Pour la gym : le mardi de 19h45 à 20h45 (65€/ an ou 32.50 € pour un mi-temps)
- Pour le yoga : le jeudi de 18h30 à 19h30 (90€/ an ou 45€ pour un mi-temps)

Vous avez la possibilité de ne participer qu'à un cours sur deux, en fonction de votre emploi du temps.

Le 5 novembre dernier, la ballade Gourmande Étoilée



était cette fois sans giboulée de mars. 132 adultes et 17 enfants étaient inscrits et ont tous marché de bon cœur, même si les dégustations successives alourdissaient leurs jambes. Tous apprécèrent et reprirent du crumble maison, pour leur réconfort. L'année prochaine le trajet changera, et pour le menu ... surprise ou pas, ce sera toujours bon. Alors nous vous donnons rendez-vous, car une marche de nuit est une expérience riche, et une découverte de la nuit et tout ce qui s'y passe, venez nombreux pour la cuvée 2012!

Bien sûr, la randonnée du mois d'avril se prépare et se dirige plutôt vers le fays et ses bois (attention haute montagne!), avec toujours un point de pique-nique pour

le repas du midi.

Par contre le marché nocturne et le feu de Saint-Jean seront modifiés, brassés, pétris, moulus; A suivre...



Et nous ne nous laisserons pas de dire merci aux bénévoles, merci à l'infini, ...enfin jusqu'au fin fond des bois du Fays, là où se cache le bigfoot Bourguignon!

**Contact** : Yannick PASSERA 03 86 35 00 05

## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'ensemble des sapeurs pompiers membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012 et remercient l'ensemble de la population de Turny pour l'accueil chaleureux et la générosité rencontrés lors de la présentation de leur calendrier.

**Contact** : Christian HANNIET 03 86 35 34 94



# >> Nos Associations

## A TOUS POINTS

### L'association

Elle compte à ce jour 28 adhérentes dont 11 nouvelles qui nous ont rejointes suite au succès de notre dernière exposition en octobre dernier à la Salle des fêtes de Turny. Cette exposition a attiré environ 300 personnes.

### Nos activités

Broderie, cartonnage et exposition de nos ouvrages, une année sur deux, afin de pouvoir nous renouveler. L'Association donne la priorité aux échanges de compétence (en matière de couture, cartonnage, voire d'encadrement), et à l'amitié qui perdure déjà depuis 10 ans !!



Nous accompagnons les brodeuses débutantes en les motivant par des conseils avisés.

Grâce à notre plaisir de création, nous travaillons dans la convivialité et le partage. La transmission de notre savoir reste en priorité au sein de notre association. Nous organisons des sorties pour découvrir les expositions organisées par d'autres associations de brodeuses, ce qui nous permet aussi de lier des amitiés en dehors de notre cercle. Nous nous tenons informées de toutes les nouveautés grâce à la relation privilégiée que nous entretenons avec une mercerie. En avant première, elle nous a fait découvrir les derniers tissus, cotons, fils, galons accessoires, dentelles, boutons sur le marché.

### Réunion

Nos réunions sont fixées toutes les trois semaines, le samedi après-midi de 14h à 17h avec un atelier par trimestre. Un calendrier des réunions est à la disposition en mairie.

La mairie de Turny met gracieusement à notre disposition la salle des associations et la salle des fêtes en fonction de nos besoins et reste à l'écoute de nos demandes. Nous l'en remercions infiniment.

### Atelier

Ils sont toujours en rapport avec nos ouvrages brodés afin de les mettre en valeur par le biais de la couture, du cartonnage ou de l'encadrement. Pour l'année 2011/2012, nous réaliserons au cours des trois ateliers : un toblerone (boîte en forme du fameux chocolat), un abat-jour plissé-brodé et une boîte de brodeuse.

### Projets

Bien-sûr notre prochaine exposition sera organisée en octobre 2013 à Turny. Dans la mesure du possible nous suggérons aux adhérentes des idées de sorties vers les salons de loisirs créatifs qui ont lieu en France et notamment sur Paris.

**Contact** : Valérie MIREUX

# >> Nos Associations

## TURNY DANSE

Samedi 2 juillet dernier plus de 300 personnes ont assisté au gala annuel.

Comme vous pouvez le savoir ce gala s'est déroulé à la salle des fêtes de Venizy, la salle de Turny ne pouvant malheureusement pas contenir autant de personnes.

Pourquoi ne pas l'organiser sur 2 jours à Turny comme il y a 2 ans ? L'expérience a justement montré que c'est beaucoup de fatigue pour les danseuses et les dirigeants, des frais de sono musique qui se doublent et le nombre de danseuses étant de plus en plus important les pièces qui servaient de vestiaires à Turny ne sont plus assez grandes pour accueillir toutes les danseuses.

Lors de ce gala, tous les groupes à savoir 46 danseuses de 3 à 15 ans ont fait vibrer le public en entrant sur la célèbre musique de l'Exorciste. Après se sont succédés les 5 groupes sur 23 chorégraphies sublimes par de magnifiques costumes sans oublier la participation des ados garçons, la prestation très appréciée de Serena au hula hoop et le duo Camille et Justine.

Toujours de service Marie-France, la couturière avait encore cette année confectionné de jolis costumes mêlés à ceux qui ont été commandés.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce succès par leur présence, par leur don ou par leur aide, merci au public, merci aux garçons pour leurs participations et merci aux danseuses qui ont donné tant de plaisir au public en évoluant sur toutes ces chorégraphies.

Merci à Camille et Justine pour leur dévouement au sein de l'Association. Merci également à la Municipalité de mettre chaque semaine gracieusement à disposition des danseuses la salle des fêtes.

Pour finir l'année et pour récompenser les danseuses et danseurs, un goûter a été organisé et un cadeau leur a été remis.

La nouvelle saison a débuté par une représentation à la fête patronale en septembre et en octobre pour la Fête de la Pomme à Avrolles.

Pour cette rentrée, 60 danseuses, toujours réparties en 5 groupes, ont répondu présentes et ont eu le plaisir de recevoir un cadeau de Noël à l'effigie de l'Association.

Elles vous donnent déjà rendez-vous pour leur prochain gala qui aura lieu le samedi 23 juin à la salle des fêtes de Venizy.

Les Dirigeants et les danseuses vous souhaitent à toutes et à tous une excellente année 2012.

**Contact :** Florence DE PINHO 03 86 35 09 07



# >> Nos Associations

## LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE

### Les vœux de la Compagnie

Que l'année 2012 vous apporte santé et bonheur, que le théâtre vous permette de vous évader, de vous distraire, de rire, de rencontrer et d'échanger.

Chaque comédien a à cœur de tout faire pour réussir à vous divertir.

Bonne année 2012



### La Compagnie en assemblée.

Chaque année, la première répétition de janvier est traditionnellement réservée pour notre assemblée générale.

Elle a donc eu lieu le 6, et s'inscrit dans la continuité car les dirigeants ont été reconduits dans leur fonction. C'est l'occasion pour le Président de revenir sur le spectacle passé, et de faire le point sur l'avancement de la saison en cours ; et pour notre trésorière de présenter l'état de santé de nos finances.

Cette réunion se termine toujours par le tirage de la galette, confectionnée par notre Vice-Présidente.



Président depuis 20 ans



Régine FOURNIER  
Notre trésorière  
depuis 15 ans

Betty CHAUDY  
Vice-Présidente depuis 6 ans

### La Compagnie fête ses 25 ans

C'est en 1987 que la troupe est créée par un groupe d'enseignants du collège de St Florentin.

Depuis le 1er spectacle en 1988, 64 comédiennes ou comédiens sont montés sur les planches de Turny pour vous présenter des œuvres diverses, allant de la comédie au drame.

Ils ont joué à 20 reprises, du Tardieu, Anouilh, Tchekhov, puis du Sauvill, Alègre, Krief et bien d'autres, mais l'auteur le plus joué est sans aucun doute Taburet.

Ses comédies contemporaines permettent à notre public de passer un bon moment, de sourire et de rire, et à tous nos comédiens d'être en scène dans la même pièce, grâce à des distributions adaptées pour le mélange des générations.



### La Compagnie bientôt sur scène

Nous présenterons une nouvelle pièce d'Yvon Taburet

les : vendredi 30 mars

samedi 31 mars

et dimanche 1er avril

Ne manquez pas notre rendez-vous et réservez dès maintenant votre week-end.



Contact : Daniel GUILLEMIN

# >> Travaux - Urbanisme

## Projet Eolien

Le projet éolien est né sur nos communes, il y a 2 ans et demi maintenant. Les communes de Sormery, Lasson, Neuvy Sautour et Turny se sont trouvés concernés par l'opportunité de voir se construire sur leurs territoires des éoliennes. En pleine prise de conscience environnementale et mise en place du Grenelle de l'environnement, il nous semble évident de porter notre pierre à l'édifice. Bien sûr l'aspect financier est important puisque nos collectivités sont sans cesse à la recherche de fonds pour réaliser des projets communaux, un tel projet est une source de revenu communal intéressante.

Les enjeux étant importants, nous avons pris le temps de nous informer, de nous documenter, de rencontrer des acteurs qui ont été concernés (mairie ayant des éoliennes sur leurs communes) puis nous avons fait une réunion publique pour permettre à chacun d'être au même niveau de connaissances que les membres du conseil municipal.

Nous avons facilité la présentation d'une association "A bout de Vent" sensiblement opposée au projet afin que l'information soit complète. Dans le même temps beaucoup se sont rendus sur des sites d'exploitation d'éoliennes et ont pu se rendre compte par eux même et se faire leur propre opinion sur le sujet. Bien sûr un tel projet créer des inquiétudes face aux modifications que celui-ci entraînent, les spéculations sont nombreuses, des hypothèses sont avancées, parfois sans preuves concrètes ni données précises, parfois pour des intérêts très personnels, une exploitation de la peur de l'inconnu est systématique dans de tel projet. Il nous faut garder la tête froide et savoir relativiser les arguments avancés. Nous avons débattu à plusieurs reprises au sein de l'assemblée municipale, débat animé parfois mais démocratique de vos élus, puis nous avons décidé de lancer une étude de Zone de Développement Eolien.

Une étude de ZDE est réalisé par un cabinet extérieur spécialisé (au moment au j'écris ces lignes, le choix de celui-ci n'est pas effectué). Elle comporte les aspects

- de potentiel éolien
- des possibilités de raccordement électrique
- de protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés
- la cohérence départementale du développement éolien
- des critères de biodiversités et de sécurité

Chaque ZDE est définie par un zonage et une puissance électrique maximale et minimale. Elles font l'objet d'arrêtés préfectoraux, c'est donc le préfet qui autorise leur création. Les dossiers de demande sont instruits à l'échelle régionale par la DREAL qui consulte d'autres services et entités. La procédure d'instruction des

demandes de création de ZDE est distincte de celle des demandes de permis de construire éoliens (celles-ci

sont soumises à enq u ê t e publique).

Ces études n'aboutissent pas automatiquement à la construction d'éolienne, puis-



qu'une étude peut aboutir à la non réalisation de ZDE et le refus de permis de construire, (instruit et délivré dans ce cas par le préfet) n'est pas systématique. Je ne vous cacherai pas que ces dossiers font systématiquement l'objet de recours au tribunal administratif.

Il me semble donc important de saisir l'opportunité d'étudier ce dossier, il serait dommage, dans quelques années, de se demander pourquoi nous ne l'avons pas fait.

## URBANISME : La déclaration préalable

La procédure de déclaration préalable regroupe donc les travaux non soumis au permis de construire et au permis d'aménager mais qui ne sont cependant pas dispensés de toute formalité.

Ce sont des travaux tels que les constructions de moins de 20 m<sup>2</sup> de SHOB(1), les habitations légères, les clôtures, les piscines, les entrées busées, les ravalements de façade, les coupes et abattages d'arbres, travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, changement de destination, installation d'une caravane en dehors d'un camping pour plus de 3 mois.

Pour toute déclaration relevant de ces différents travaux, demandez l'imprimé en mairie afin de constituer un petit dossier à déposer en mairie.

(1)Surface Hors Œuvre Brute

# >> Travaux - Urbanisme

## Remplacement du transformateur du Fays

Depuis quelques temps déjà, le transformateur du Fays (cabine haute) montrait des faiblesses, sans être dangereux, les perturbations étaient notables. La fédération des Syndicats d'Electrification de l'Yonne bonifiait d'une prime de 15 000 € pour la suppression de ces cabines. Nous avons donc saisi et étudié avec le SIER l'opportunité de l'opération. Conjointement et pour des raisons techniques une partie des réseaux a été enfouit.

Réaliser à l'automne 2011 le coût s'élève à près de 100 000 € dont une participation communale de 39 000 € environ. Bien que nous ayons l'habitude de la présence de cette tour, sa démolition laisse un aspect visuel plus agréable.

Nous avons été obligé de remplacer un point d'éclairage public, nous en avons profité, c'était une évidence, d'installer un éclairage public à leds moins couteux en énergie et manquant par une lumière blanche la zone de vigilance de l'arrêt de car et du passage piéton. Nous envisagions la même opération, bien que techniquement moins urgente, au Saudurant et à L'Hôpital. Nous avons été obligés d'abandonner le projet, faute de terrain disponible. Les techniques évoluant dans ce domaine d'autres moyens pourront peut-être se présenter avant qu'il y ait urgence.



Durant l'année 2011 nombre de dossiers ont été étudiés afin d'en voir la réalisation en 2012. Pour certains d'entre eux ; principalement l'aménagement d'un parking près de la salle des fêtes où existait le terrain de tennis délaissé depuis un moment,

- l'agrandissement du cimetière nécessité par le manque de place dans l'existant, l'aménagement des abords par une voie d'accès avec des places de parking
- l'aménagement d'un terrain multisports route des chènevières à proximité du bourg de Turny, cet aménagement sera ouvert à tous afin d'avoir le loisir d'emprunter un parcours de santé ou de vélo cross, et de pratiquer sur une plateforme équipée basketball, volleyball, football, handball...

Pour l'année 2012, il est prévu un programme de renouvellement d'enduit sur diverses rues, mais aussi un programme de dérasement d'accotements et curage de fossé sur des parties de voiries communales à la charge de la commune et sur la voirie départementale à la charge du Conseil Général.

Un programme d'élagage et débranchage en bordure des voies publiques et à proximité des lignes EDF fera l'objet de mise en demeure aux riverains d'effectuer ces travaux; faute de faire, ces travaux seront effectués par une entreprise avec facturation à leur charge en application de la loi n° 201 1-525 du 17 mai 2011 et de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Un point sera fait sur le libre écoulement des ruisseaux et fossés avec repérage de la légalité des retenues et du non entretien des berges, ceci en adéquation avec le sivu du Créanton et du SIRTAVA pour ce qui concerne les ruisseaux de la Brumance et du ru de Linant via les Varennes.



## Biens Communaux

L'année 2011 à connu quelques travaux d'entretien de chaussée et d'espaces végétalisés, mais aussi quelques aménagements concernant la voirie plus particulièrement du bordurage et busage afin de solutionner les problèmes de ruissellement des eaux pluviales. Ces derniers travaux concernaient les hameaux de Linant dans la rue Sainte Catherine ainsi que le hameau du Fays, rue des Puits. La finition des ces deniers travaux s'effectuera dans les premières semaines de cette année.

# >> Travaux - Urbanisme

## Le PLU

Lors du précédent bulletin d'informations, nous vous informions de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme débuté en Mars 2011.

Ce document comprend en plusieurs parties :

- un rapport de présentation (composé d'un diagnostic de territoire et des enjeux),
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- un règlement (pièce écrite et plan de zonage),
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (schéma d'aménagement organisant les constructions futures),
- des annexes.

Le diagnostic de la commune et le projet général pour le territoire (PADD), vous seront prochainement présentés lors de la première réunion publique. Ces derniers ont été validés par les membres du conseil de la commune.

Nous abordons actuellement la phase de traduction réglementaire des objectifs énoncés dans le projet général, afin d'envisager le développement de projets à plus ou moins long terme.

Vue depuis la RD220 sur les collines aux sommets verdoyants



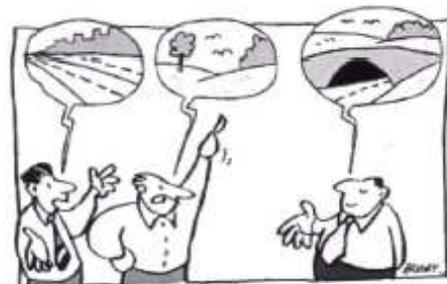
Le bâti du centre bourg



Elevage avicole (hameau de l'Hôpital)



Lavoir du Fays



Source : CERTU

Par la suite, nous finaliserons la réalisation des pièces du P.L.U. avant d'aborder une phase plus " administrative " de consultation des services de l'Etat et personnes publiques associées (Préfecture, DDT, DDCSPP, chambres consulaires...) avant de vous soumettre à nouveau le dossier dans le cadre de l'enquête publique.

Nous vous rappelons que vous pouvez venir consulter les éléments des études déjà réalisées disponibles en mairie. Vous pouvez nous apporter vos remarques et suggestions dans le cahier de concertation qui est à votre disposition au secrétariat tout au long du projet.

# >> Travaux - Urbanisme

## Projet d'aménagement et de développement durables

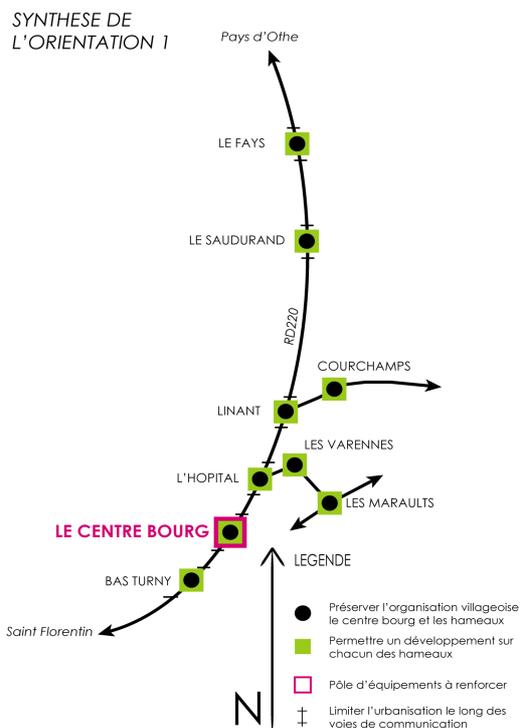
Le P.A.D.D. traduit les objectifs de la commune au travers d'une vision prospective du territoire. Il se décline sous forme de thèmes et aborde des sujets comme l'environnement, l'habitat, le cadre de vie...

Il permet notamment d'exprimer des projets, qui ne peuvent pas toujours être retranscrits dans le zonage et dans le règlement. Au-delà des grands principes, le PADD est le projet global de la commune.

Le projet communal s'articule autour de trois orientations :

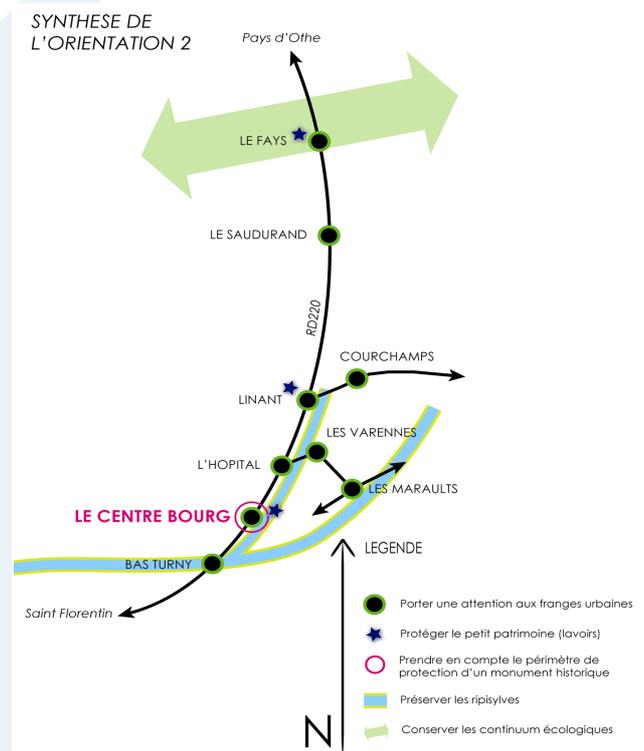
### 1. Favoriser un développement durable du territoire

- Impulser une nouvelle dynamique démographique
- Offrir un parcours résidentiel sur le territoire communal
- Adapter l'offre en équipements et en services à la population en fonction des besoins et de l'arrivée de nouvelles populations



### 2. Protéger le caractère rural et les sensibilités paysagères

- Affirmer le caractère rural et la typicité du territoire dans les opérations d'aménagement
- Valoriser l'eau présente sur le territoire communal
- Préserver la mosaïque des milieux : boisements, haies, vergers et favoriser le déplacement des espèces



### 3. Renforcer le tissu économique local

- Affirmer l'activité agricole comme composante majeure du territoire
- Permettre le développement et l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire communal
- Développer l'activité touristique

L'avenir de Turny se dessine actuellement.  
C'est en ce moment que vous pouvez y participer.

# >> A noter

## Nouvelle association



### Pétanque

En vue de la création d'une association de joueurs adeptes de la pétanque ou de jeux de boules, un appel par sondage est lancé auprès des habitants de la commune de Turny.

Il n'est pas rare dans les différents hameaux de voir aux beaux jours des joueurs hommes ou femmes, adultes ou enfants s'adonner par-ci par-là à lancer des boules même en famille.

L'ambition de cette future association est de rassembler des amateurs de jeu de boules pour jouer en toute convivialité, d'organiser des petites rencontres sympathiques afin de partager ce loisir encore peu développé sur la commune de Turny.

Si vous souhaitez partager la création de cette association, faites le savoir en remplissant le bulletin ci-joint, afin que l'on puisse vous tenir informés sur son évolution, par avance merci.

Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter M. Jean-Pierre CHARONNAT au 06 30 16 62 58.

## Etat civil

### Naissances

Léna VILLADIER 18 juillet 2011

### Décès

Pascal GUENOT 19 juillet 2011  
Yves FOUCHER 20 août 2011  
Jean-Marie GRISON 29 août 2011  
Paul FASSIOT 06 septembre 2011  
Gilles ROUSSEL 18 décembre 2011

### Mariages

Sophie SUINOT et  
Sullivan RAZAFIMANANTSOA 25 juin 2011  
Karine VIAUT et Nicolas POUGEOIS 30 juillet 2011  
Pauline CHARGUERAUD et  
Jacques SIMON 16 septembre 2011

## Formalités Administratives

### En cas de perte de la carte nationale d'identité :

Si le document a été perdu, il convient de faire une déclaration de perte. La déclaration peut se faire en même temps que le dépôt du dossier en mairie, si la personne désire une nouvelle carte immédiatement.

**Cas général** : Perte avec demande de renouvellement  
La déclaration de perte peut être préalablement établie sur internet avant d'être déposée directement en mairie (à Paris, à l'antenne de police administrative d'arrondissement) lors de la demande de renouvellement du titre perdu, permettant ainsi un gain de temps pour le déclarant. Cette déclaration de perte est jointe au dossier. Les formulaires sont disponibles sur le site de la préfecture et celui du ministère de l'intérieur.

**Cas particulier** : Perte sans demande de renouvellement

Il doit, dans ce cas, faire une déclaration de perte:

- si la perte à lieu en france : au commissariat de police où à la gendarmerie du lieu où s'est produit la perte,
- si la perte a eu lieu à l'étranger : aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche.

### En cas de perte du passeport

Si le passeport a été perdu, il convient de faire une déclaration de perte. Tout comme la carte d'identité, la déclaration se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie, si la personne souhaite obtenir un nouveau passeport immédiatement.

**Cas général**: Perte avec demande de renouvellement  
Les démarches peuvent être effectuées, quel que soit le lieu d'habitation

- en france : dans l'une des mairies (ou antennes d'arrondissement à Paris) équipées d'une station biométrique.

- à l'étranger : auprès du consulat (ou ambassade) qu'il convient de contacter pour savoir s'il est équipé pour délivrer les passeports biométriques.

Comme pour la CNI, il est vivement conseillé d'établir la déclaration sur internet avant de venir déposer le dossier en mairie pour la demande du nouveau passeport.

**Attention** : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la préfecture et celui du ministère de l'intérieur.

**Cas particulier** : Dans ce cas la déclaration de perte est à faire :

- si le passeport a été perdu en france : au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu de la perte
- si le passeport à été perdu à l'étranger : aux autorités de police locales et au consulat de france le plus proche.



# Informations pratiques

## Mairie

Tél. 03.86.35.10.99 / Fax 03.86.35.00.00  
[mairie-de-turny@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-turny@wanadoo.fr)  
Site internet de la commune : [www.turny.fr](http://www.turny.fr)

Lundi	9h00 - 12h00
Mardi	14h00 - 17h00
Mercredi	10h00 - 12h00
Jeudi	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00

## Bibliothèque

Mardi 13h30 - 16h30 / Mercredi 14h00 - 17h00



## Agence Postale Communale

Place de la Mairie - Tél. 03.86.35.08.16

Du lundi au vendredi 9h30 - 12h00  
Le samedi 10h00 - 12h00

\* Le départ du courrier a lieu à 09h00.

## Garderie

Ouverture 7h20 - 8h50 / 16h30 - 18h30

Tarif : 0,95 € la garderie (par exemple, un enfant fréquentant la garderie le matin et l'après-midi compte pour 2 garderies).

## Cantine

Enfants 3,00 € par repas / Adultes 3,38 € par repas

## Photocopies

Recto A4 : 0,20 € A3 : 0,40 €  
Recto verso A4 : 0,40 € A3 : 0,80 €

## Concessions dans le cimetière

Traditionnelle (2 m²)	
. perpétuelle	220.00 €
. trentenaire	100.00 €
Jardin du Souvenir	
. perpétuelle	110.00 €
. trentenaire	50.00 €

## Salle des fêtes

\* le forfait s'entend du samedi matin au lundi matin  
Contact : Noëlle 03.86.35.32.06

	Locataires habitant la commune		Locataires extérieurs à la commune	
	Forfait 48h	24h supp.	Forfait 48h	24h supp.
Grande salle	190 €	70 €	300 €	100 €
Caution : 500 €				
Petite salle	70 €	20 €	100 €	25 €
Caution : 80 €				
½ tarif pour location simultanée des 2 salles				

## Location chaises, bancs et tables

Chaise	0,50 €	forfait de
Banc	0,60 €	5 jours non
Table	1,20 €	fractionnables

\* Si le matériel n'est pas rendu dans le délai de 5 jours, la location repart pour un forfait de 5 jours.

## Déchetterie

Zone industrielle - Rue Jean Moulin - Saint Florentin  
Tél. : 06 81 50 67 22

Horaires d'hiver (du 31 octobre 2011 au 24 mars 2012):  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00  
Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Horaires d'été (du 26 mars au 27 octobre 2012)  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00  
mercredi et samedi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

## Communauté de Communes du Florentinois

37 av. du Général Leclerc - BP 162 - Saint-Florentin  
Tél : 03 86 35 08 57 - Fax : 03 86 43 26 47  
Email : [cc-florentinois@wanadoo.fr](mailto:cc-florentinois@wanadoo.fr)

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h00.

## Syndicat des eaux

6 rte de Tonnerre - 89600 Germigny  
Tél. : 03 86 35 13 99 - Fax : 03 86 56 05 42

## Syndicat Mixte du Sud de la FORET D'OTHE (ordures ménagères et tri selectif)

Contact Emmeline SEGUIN : 03 86 56 24 42

## UN MEDECIN A TURNY

Suite à l'arrêt du projet de maison médicale à St Florentin parce que le terrain proposé dans un premier temps par le maire était soudainement porteur d'un autre projet, les 3 médecins du cabinet médical situé dans le quartier de la Trecey ont décidé de quitter la ville.

Nous manquions déjà de médecins dans notre bassin de vie, il fallait donc se mobiliser pour leur permettre de continuer leur activité dans le florentinois. C'est donc tout naturellement que nous avons proposé les possibilités de s'installer à Turny. Les locaux de l'ancienne poste et son appartement adjacent étaient disponibles, le projet du conseil municipal était de les rénover pour en faire un local professionnel ou commercial.

Après plusieurs rencontres avec Mme Renaudin-Pinet, nous avons reçu son accord pour s'installer dans ces locaux. Le challenge à relever est de réaliser les travaux de rénovation et d'adaptation en un temps très court (ouverture pour les premiers jours de mars). L'équipe municipale et les artisans locaux ont relevé le défi malgré quelques incertitudes quand au délai de livraison des fenêtres.

Nous aurons donc, dès les premiers jours de mars un médecin à Turny. Ceci ne solutionnera pas la carence des médecins dans le florentinois mais évitera qu'elle ne s'aggrave. Nous pouvons remercier Mme Renaudin-Pinet d'avoir choisi Turny, c'est aussi le résultat d'une attractivité de notre village, calme et dynamique.



## CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE TURNY : BILAN 2011

L'an dernier les sapeurs pompiers de Turny sont intervenus de nombreuses fois au secours de la population. En effet ils ont effectué 29 interventions réparties comme suit :

- 14 interventions pour destruction de nids d'insectes (guêpes, frelons, ...)
- 4 interventions pour des feux : 1 feu d'habitation, 2 feux de véhicule, 1 feu de tas de bois
- 1 intervention en protection relative à des matériaux menaçant de chuter
- 10 interventions pour du secours à personne dont 6 pour urgence vitale.

Nous vous rappelons que l'intervention des pompiers du CPI pour la destruction des nids d'insectes, dans la limite des capacités du CPI, est un service gratuit sur la commune de Turny par délibération du conseil municipal.

En cas de besoin vous adresser à la mairie ou à un pompier volontaire du CPI.



**Sans pompier volontaire,**

**pas d'intervention !**

**Pompier volontaire,**

**pourquoi pas vous ?**